



FIL D'INFOS

Semaine du 01 mai 2023 au 07 mai 2023

N° 2817



Cybercriminalité : Une arnaque au Président a touché notre compagnie

L'arlésienne de la fraude dite « au Président » n'en est malheureusement plus une, puisqu'un office de notre compagnie vient d'en être victime.

Après s'être introduit dans le système informatique de l'office, le fraudeur a obtenu la confiance du comptable au terme de plusieurs échanges, avant de lui demander, au nom de l'un des associés, que soit réalisé un virement international non planifié, au caractère urgent et ultra confidentiel.

En pareille situation, il convient d'agir très vite et simultanément sur trois plans :

- **Mettre en place une procédure de RECALL**, c'est-à-dire une demande de retour des fonds, adressée au Centre des Services bancaires de la CDC à Rouen (tel : 02 32 18 87 74 - drfip76.pgp.csb-pole1@dgfip.finances.gouv.fr), avec le montant, la date et l'IBAN du bénéficiaire du virement frauduleux.

Si l'office est suffisamment réactif et que son virement n'est pas encore exécuté (avant 11h00 le jour J), il pourra alors être intercepté automatiquement et retourné.

En revanche, si le virement a été transmis, la banque aura besoin de l'accord du bénéficiaire, mais également que les fonds soient toujours présents sur son compte.

L'absence de réponse de l'établissement bancaire bénéficiaire du virement dans un délai de 15 jours équivaut à un refus.

- Porter plainte

Une fois la fraude opérée et réussie, le fraudeur va alors déplacer des fonds sur des comptes différents, souvent à l'étranger, ce qui rend l'argent détourné difficilement traçable.

Le dépôt de plainte aura notamment pour effet la mise en place du mandat Europol qui permet de bloquer les fonds sur le compte de

destination. Une pré-plainte est possible sur le site <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>.

J'attire votre attention sur le fait que, depuis le 24 avril 2023, l'indemnisation d'un assuré des pertes et dommages causés par une cyberattaque est subordonnée au dépôt d'une plainte par la victime, dans les 72 heures après sa découverte de l'incident.

- Déclarer le sinistre à l'assureur

Dès que vous avez connaissance de la fraude et au plus tard dans les 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) :

Contacter FIDELIA MMA assistance au 01 47 11 70 29 (7/7 J et 24/24 H)

Numéro de contrat : 145 154 406

Code de procédure : 100 381

Les cybercriminels continuent de prospérer via de nouvelles arnaques, parfois moins connues de nos offices, telles que les arnaques au faux support technique ou la fraude au fournisseur.

Chaque notaire doit impérativement mettre en place, si ce n'est déjà fait, des mesures et process internes pour éviter que le piège de ces fraudes se referme sur les notaires et les collaborateurs. En conséquence, vous devez alerter chacun de vos salariés du type de stratagèmes qu'utilisent les pirates de manière à reconnaître les situations anormales ; refuser que toutes demandes de virement soient faites par mail ou par téléphone ; alerter l'employeur de toutes demandes inhabituelles, même si le fraudeur ordonne le plus grand secret, etc...

Plusieurs fils d'infos ont relayé les mesures à prendre et [communications du CSN en ont fait de même](#), et notamment le dernier numéro de NVP, en cours de diffusion.

Catherine DECAEN
Présidente



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

ACTUALITÉS



LES INDISPENSABLES POUR LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE DE L'OFFICE

Au sein d'un office, il n'est plus envisageable d'avoir une porte ouverte sur Internet sans se protéger.

En matière de sécurité informatique, il y a plusieurs principes à mettre en œuvre pour obtenir une protection maximale.

Pour en savoir plus, [cliquez ICI](#)



PLAN DE CONSOLIDATION MAILLAGE : RDV À PARIS LE 1er JUIN

Après 3 années et près de 900 offices accompagnés, il est temps de se retrouver, de partager les retours d'expérience de chacun et de se préparer ensemble aux défis et opportunités qui nous attendent.

Le 1er juin se déroulera à la Maison de la Mutualité à Paris un forum pour l'ensemble des offices aidés depuis 2020 dans le cadre du programme de consolidation du maillage territorial qui a concerné à ce jour plus de 80 départements et plus de 900 offices.

Le directeur des affaires civiles et du sceau participera à cette journée, ainsi peut-être qu'une autre haute personnalité.

La plateforme d'inscription est ouverte [ici](#).

En cas de difficulté à ouvrir le site, copier l'URL <https://2023.forumpcmt.com/fr/> et la coller dans le navigateur directement (Google Chrome est recommandé).

NB : Les trajets sont remboursés dans la limite d'un notaire et un collaborateur.

Toute question relative à ce Forum est à adresser à : forumpcmt.csn@notaires.fr.

Maison de la Mutualité

24 rue saint-Victor 75005 PARIS

Métro 10 : Maubert - Mutualité

15 minutes environ depuis les grandes gares parisiennes



JOURNÉE NATIONALE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX NOTAIRES

Le 2 juin se déroulera à la Maison de la mutualité, en présence du Garde des Sceaux, une journée d'accueil de tous les nouveaux notaires nommés depuis juillet 2019.

Plus de 4.000 confrères ont été conviés à cette rencontre.

Cette journée est un symbole fort pour l'intégration de tous les nouveaux confrères.

Au programme : des interventions des autorités publiques, de notaires, de professionnels et d'experts, des moments de partage et d'échange, des rencontres, des stands de présentation des outils de la profession, un comptoir d'écoute...

La plateforme d'inscription est ouverte et accessible en cliquant [ici](#).

Toute demande relative à ce Forum est à adresser à : forumnouveauxnotaires2023.csn@notaires.fr.

Maison de la Mutualité

24 rue saint-Victor 75005 PARIS



INFORMATIONS BANQUE DES TERRITOIRES : impacts du lundi 8 mai 2023 sur vos opérations bancaires

Le lundi 8 mai, Victoire 1945, jour férié légal en France, les règlements des systèmes de place seront assurés. Les Centres de Services Bancaires (CSB) seront fermés.

Les virements :

Les virements saisis dans le logiciel de comptabilité (EDI) en date du lundi 08/05 seront traités en date du mardi 09/05 (l'EDI étant fermé les jours fériés français).

Sur la banque en ligne CDC-Net, les virements et prélèvements sont exécutés selon les règles et cut-off habituels, à savoir :

Tout virement interbancaire unitaire SEPA émis en date initiale du vendredi 05/05, validé après l'horaire de comptabilisation de 11h, sera traité en date de règlement du lundi 08/05.

Tout virement interbancaire urgent (VGM) émis en date du vendredi 05/05 et validé après l'horaire de comptabilisation de 16h, sera traité en date de règlement du lundi 08/05.

Les virements de masse SEPA en date de règlement du lundi 08/05 devront avoir été impérativement validés au plus tard à cette date avant 8h dans CDC-Net. Passé ce délai, les clients prendront le risque d'un recalcul de date de règlement au mardi 09/05.

Les services d'Instant Payment en émission sont ouverts le lundi 08/05 de 7h à 22h.

Les restitutions magnétiques de la journée du vendredi 05/05 seront disponibles le lundi 08/05. Les fichiers non récupérés seront disponibles le mardi 09/05 avec ceux de la journée du 08/05.



LÉGALISATION OU APPOSTILLE

Le décret n°2021-1205 du 17 septembre 2021 modifie les règles de délivrance de la légalisation et de l'apostille d'un acte public établi par les autorités françaises.

Les nouvelles règles sont repoussées et s'appliqueront à partir du 1er janvier 2025.



SOUTENEZ LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

L'INFN forme tous les maillons forts du notariat, des collaborateurs aux notaires, du bac +2 au bac +8.

Il occupe également une part centrale en matière de formation continue.

Toutes vos contributions seront précieuses.

Pour plus d'informations, [cliquez ICI](#)



LE TARIF ET LA TAXE

Afin de permettre aux notaires et collaborateurs de se familiariser à la pratique de la taxe des actes, une formation vous proposée **à Caen le mercredi 7 juin prochain !**

Programme et inscriptions dans la rubrique Formations du Fil d'infos.



FORMATION INAFON À CAEN

15 et 16 juin : « **Les clés pour bien traiter un dossier de succession** ». Il reste de la place pour le présentiel qui se déroulera à Caen.

Pour vous inscrire, [cliquez ICI](#)



COLLOQUE "COMPÉTENCE ET PROCÉDURE COLLECTIVE"

L'Institut caennais de recherche juridique de l'université de Caen Normandie organise un colloque "Compétence et procédure collective", qui se tiendra le vendredi 2 juin 2023, de 9h à 16h40, dans l'amphithéâtre Demolombe.

Ce colloque est organisé sous la direction Laurence Fin-Langer et Florent Petit, professeurs de droit privé et sciences criminelles à l'université de Caen Normandie.

Il est ouvert à la formation continue des professionnels (en présentiel et à distance, validant 5h30 de formation).

Programme et bulletin d'inscription ci-dessous à transmettre jusqu'au 26 mai 2023.

[icrej-colq-02-06-23-programme-1.pdf](#)

[icrej-bulletin-inscription-colloque-02-06-23-1.pdf](#)

DÉCLARATION LSN RC - PLATEFORME DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, cliquez [ICI](#)

CLÉS REAL

17
MAI

[S'inscrire](#)

09
JUIN

[S'inscrire](#)

FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

Mai

11

[FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS :
détection, outils et solutions](#)

23

[LE PARCOURS ZP \(zéro papier\) -
Journée 3 : 23/05/2023](#)

Juin

06

[OPTIMISER L'IMAGE DE SON
ÉTUDE NOTARIALE SUR LE WEB
: E-RÉPUTATION ET GESTION
DES RÉSEAUX SOCIAUX](#)

07

[LE TARIF ET LA TAXE](#)

08

[LA MÉDIATION, L'ALLIÉE DU
NOTAIRE](#)

15

[EXONÉRATION DUTREIL :
Transmission de société ou
d'entreprise par succession et
donation](#)

20

TABLEAU DE BORD - JOURNÉE
COMPTABLE SIMPLIFIÉE ET
ACTUALISATION DU TARIF

Septembre

12

SOCIÉTÉS AGRICOLES ET
TRANSMISSION DE
L'ENTREPRISE AGRICOLE

Octobre

10

ACHETER HORS MARIAGE :
anticipation du partage

Novembre

24

ACTUALITÉS DES
RECTIFICATIONS FISCALES EN
TVA IMMOBILIÈRE, PLUS-VALUES
PROFESSIONNELLES ET
CHANGEMENTS DE RÉGIMES
FISCAUX

Décembre

05

LES DÉCLARATIONS DE
SUCCESSION - niveau expert



Accédez à votre wishlist

CVTHÈQUE

Stage 1ère année BTS Collaborateur Juriste Notarial

Caen

du 9 au 23 juin 2023

Stage 1ère année BTS Collaborateur Juriste Notarial

Granville

du 9 mai au 23 juin 2023

Stage 1ère année BTS Collaborateur Juriste Notarial

Calvados - Orne

du 26 juin au 28 juillet 2023

VIE DE LA COMPAGNIE

04
MAI

Nomination de Me Martin HEULIN, notaire associé

SAS CHANCE-VARIN et Associés, notaires

04
MAI

**Nomination de Me Maud LECAPITAINE, notaire
associée**

SELARL G2LE NOTAIRES (anciennement SCP Gravelle,
Lemaître, Eudes), Carentan

AGENDA DES ÉLUS

09
MAI

**Enregistrement de la saison 3 du podcast "Histoires
vraies : les notaires vous racontent".**

SUCCESSIONS

Calvados :

LEMONNIER ROGER
CHRISTIAN AUGUSTE
POISNEL Marthe
POISNEL Marthe
RUYTER Brigitte Andrée
FOIN Rene
ESSAKI CYRIL
ANQUETIL MICHEL
FIQUET NÉE BRION SIMONE
FOISON NÉE LATROUETTE
YVETTE
BALLE ELODIE
DUCARD JACK
GERMAIN MARIE CLAUDE
GLINEL BERTRAND
CLÉMENT Suzanne Louise
Andrée 1
LEBOUCHER PHILIPPE
LIEUTARD GILBERT
VALET Francois
LOPES SALGADO LUIS
LENOIR Bernard
THOMAS ELISE
SIMON DENISE
BENOIST Paule Marie
MIRAIL MICHEL
CINTRAT JULIEN
CORNEVILLE JEAN-MARIE
CALVER NÉE ALMOND
CHRISTINE
AMICALE SAINT MEEN Le pré
d'auge 14340
TREHET FRANCIS
JEGOT Robert
LE BELHOMME DOMINIQUE
ANNE DOMINIQUE
MAILLARD NEE HEULINE
RAYMONDE

Manche :

DELALANDE SIMONNE
HOUBERT OLIVIER
MOUCHEL Isabelle
TURMEL MARC
LEFEUVRE Patrick
BINDEL NADEIGE

Orne :

DOREY Maryline
DEFOLIE JEAN-CLAUDE
COMONT Michel
HEURTAUX NATHALIE

Autres :

MATOULET Jean Robert Emile



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)